

SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

SNEP FSU REUNION
Résidence les Longanis
Bâtiment C appartement 4
7 boulevard Mahatma Gandhi
97490 SAINTE CLOTILDE
0262 12 85 06
snep.reunion@wanadoo.fr
<http://blog.snep-reunion.org/>

N°30 – NOVEMBRE 2014

SOMMAIRE:

- Page 2&3: éditio
- Page 4 : profession de foi
- Page 5: EPS et AS la double mission
- Page 6&7 : modalités de vote
- Page 8: infos corpos
- Page 9: soirée beach volley
- Page 9: élections professionnelles
- Page 10: fiche de syndicalisation



Le syndicat des enseignants d'EPS et des professeurs de sport



Le métier au cœur

Dispensé de timbrage Saint Denis CTCC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le:



SPECIAL ELECTIONS PROFESSIONNELLES:

DU 27 NOVEMBRE AU 04 DECEMBRE



*Avec le SNEP-FSU,
une profession rassemblée et engagée,
ça change tout !*

Du 27 novembre au 4 décembre, je vote SNEP et FSU



Directeur de la publication : Damien LAUDE

CPPAP 0111 S 07871 , dépôt légal: août 2006. 4 numéros par an. Abonnement par cotisation annuelle
Imprimé par Copy Run 4 bis rue Léopold Rambaud 97490 SAINTE CLOTILDE

Qu'il s'agisse du respect de nos statuts particuliers (enseignement et animation de l'AS), de nos conditions de travail (installations sportives, actions contre la chaleur), de la gestion de nos carrières, des mutations (annulation de mesure de carte scolaire, création de postes)... le SNEP est la seule organisation syndicale à avoir des militants qui agissent au quotidien pour faire avancer ces chantiers.

En 2011, plus de 87% de la profession avait voté SNEP aux élections professionnelles (EP) et un professeur d'EPS réunionnais avait été élu commissaire paritaire national. C'est fort de cette représentativité, que les élus du SNEP ont été de tous les combats, pour faire avancer la cause de l'EPS, du sport scolaire, de l'école et du système éducatif.

Avec les autres syndicats de la FSU, les représentants du SNEP ont constamment pesé dans les débats et les décisions prises dans les instances académiques.

Cette année, nous sommes à nouveau en année d'élections professionnelles et, pour la première fois, elles regrouperont les 3 fonctions publiques (état/territoriale/hospitalière). Elles concerneront donc plus de 5 millions d'agents titulaires et contractuels. L'enjeu est donc très important : la représentativité syndicale va être fixée pour les 4 ans à venir. Concernant la fonction publique d'état, l'objectif pour la FSU est de reprendre la première place afin de mieux défendre notre conception du service public.

A propos des PEPS et CE d'EPS, la décision du ministère d'augmenter de 7 à 9, le nombre de sièges à pourvoir dans nos Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) est une volonté clairement affichée de favoriser certaines organisations syndicales peu représentatives, pour leur permettre de siéger.

Enfin, la décision de reconduire le vote électronique, imposé par le gouvernement, qui avait eu pour conséquence de faire chuter le taux de participation de manière catastrophique en 2011, doit inciter l'ensemble de nos adhérents et sympathisants à se mobiliser.

Pas une voix ne doit manquer au SNEP et à la FSU, relevons tous le défi!

Vous trouverez dans les pages de ce bulletin tous les éléments techniques concernant la procédure de vote.

« Osons le pluralisme syndical en EPS » avez-vous peut être lu ? Etrange que cette volonté de pluralisme syndical se cantonne essentiellement à la CAPA des professeurs d'EPS.

A ceux qui pensent que la place de notre discipline, c'est d'être spectateur dans les gradins et de compter les points durant le match, nous disons que l'EPS joue sur le terrain en tant que titulaire.

Avec trois enseignants d'EPS au CTA et quatre présents sur la liste des agrégés, la FSU fait figure d'exception.

Concernant les non titulaires...

Face à l'explosion de la précarité ces trois dernières années, le SNEP s'est fortement mobilisé pour faire respecter les droits de nos collègues non titulaires.

Fruit de l'action du SNEP et de la FSU, le CAPEPS réservé a permis le recrutement d'un certains nombre d'entre eux. Cependant le combat continue pour obtenir un véritable plan de résorption de la précarité.

SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

Le projet de réécriture du socle, en introduisant des éléments de la culture physique sportive et artistique, permet de redonner à l'EPS la place qui doit être la sienne dans les textes, en même temps qu'il ouvre la voie à une refonte des programmes.

L'EPS est dans le monde et non en dehors du monde!

Voilà pourquoi le SNEP a invité les collègues à remplir massivement la consultation. Là encore, nous sommes les seuls à préparer cette étape ; un colloque national est d'ailleurs organisé les 20 et 21 novembre 2014 sur le thème : « **Quel Programme pour une EPS de qualité ?** ». Toutes les académies seront représentées y compris la Réunion. A travers ce rassemblement de collègues, de chercheurs, de spécialistes des APSA, le SNEP souhaite étudier avec la profession des hypothèses alternatives pour être force de proposition le moment venu.

Créer des espaces d'échanges, de réflexions, de débats et agir pour faire aboutir nos propositions, c'est là que réside la force du SNEP.

Une profession rassemblée et engagée, ça change tout !

Du 27 novembre au 04 décembre votons SNEP, votons FSU !



Assemblée Générale du SNEP le 02 octobre 2014

Triste nouvelle.

Une collègue nous a quitté...

Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de notre collègue Huguette Rambault le mois dernier.

Huguette fut une collègue qui a œuvré tout au long de sa carrière pour l'EPS et ses élèves.

Nous adressons à sa famille et ses amis toutes nos sincères condoléances.



Avec le SNEP et la FSU, une profession rassemblée et engagée Ça change tout !

Le SNEP-FSU propose et agit pour :

- Une EPS développée et rénovée « Pour des programmes et des textes officiels en phase avec le terrain »
- Un sport scolaire et une EPS ambitieuse pour nos élèves et en phase avec les problématiques locales.
- Un métier d'enseignant d'EPS valorisé
- La prise en compte de la pénibilité au travail
- Un service public d'éducation, laïque et national, démocratisé, assurant la réussite de tous
- L'amélioration des conditions d'exercice dans les DOM-TOM et plus particulièrement à la Réunion
- Des équipements sportifs adaptés aux conditions climatiques locales

Le SNEP-FSU obtient des avancées :

- Des postes et des recrutements augmentés
- Un projet de socle commun qui prend mieux en compte l'EPS
- Le droit au forfait d'AS de 3h pour tous et la reconnaissance de la fonction de coordonateur de district UNSS
- Le maintien de la coordination EPS
- Une indemnité en EPS pour enseignement en cycle terminal de lycée et LP

**Un syndicat spécifique, dans une fédération forte, la FSU,
des élu-e-s SNEP disponibles, compétent-e-s, intègres,
c'est la garantie d'être défendu par des collègues au plus près de vos préoccupations**

Le syndicat qui fédère la profession

Véritable force de proposition et de mobilisation, le SNEP-FSU :

- informe, formule des propositions et organise le débat dans la profession (réunions, stages, colloques, ...)
- intervient pour la prise en compte de l'avis des enseignants d'EPS
- cherche à rassembler et construire les mobilisations indispensables pour être entendu
- se bat pour que l'EPS participe à l'indispensable transformation des pratiques sociales physiques, sportives et artistiques
- agit pour une formation initiale de qualité et revendique le droit à une formation continue pour tous les enseignants d'EPS
- relie questions spécifiques (EPS, sport scolaire, équipements, métier, ...) et questions plus générales (système éducatif, services publics, retraites, pouvoir d'achat, ...)

Le syndicat au service des collègues

Quel que soit le sujet concernant les enseignants d'EPS, le SNEP-FSU :

- défend les collègues pied à pied, en toute transparence, sur la base de règles qui doivent être justes, négociées et connues de tous
- est quotidiennement à leur écoute pour les aider, les conseiller, les accompagner dans leurs démarches
- propose l'amélioration du déroulement de carrière, des perspectives élargies de promotion de corps, la reconnaissance et la prise en compte de la pénibilité du métier
- revendique l'alignement des maxima de service des professeurs et CE d'EPS sur celui des certifiés (18h) comprenant le forfait de 3h d'AS et intégrant la concertation
- exige le droit à mutation choisie pour toutes et tous



**Pour des propositions ambitieuses pour l'EPS, l'École, le métier et ses personnels,
les votes qui compteront vraiment, ce sont les votes pour le SNEP et pour la FSU !**

Le SNEP c'est vous ! Votez SNEP et FSU !



Les 3 heures de forfait UNSS

Les rencontres inter établissements font la richesse et l'essence même du sport scolaire. En menant la bataille depuis plus de 35 ans sur les 3 heures forfaitaires d'AS/UNSS., le SNEP FSU revendique une conception du sport scolaire en partie basée sur ces rencontres. La parution du décret du 7 mai 2014 va dans ce sens et valide cette mission propre aux enseignants d'EPS. Par ce décret, **l'existence d'un service public du sport scolaire est confortée**. Réduire le forfait impliquerait, de fait, une limitation des rencontres, voire plus, au profit d'un sport scolaire intra-muros de type FSE.

Le statut particulier des enseignants d'EPS (et non certifié !) garanti

- *notre double mission enseignement et animation de l'AS
- *des qualifications exigées pour passer les concours en EPS et la formation des enseignants d'EPS. La licence STAPS est obligatoire pour devenir professeur d'EPS, alors que pour devenir certifié, n'importe quelle licence suffit.
- *la monovalence de notre enseignement, alors que pour les certifiés un complément de service peut être exigé dans une autre discipline
- *l'existence de commissions paritaires spécifiques qui permettent aux élus une connaissance approfondie de la situation de l'EPS et des enseignants puisqu'ils sont tous enseignants d'EPS.

Les obligations de service des enseignants d'EPS

Le SNEP-FSU revendique un alignement du temps de service des professeurs d'EPS et CE d'EPS sur le temps de service des certifiés et des agrégés d'EPS sur celui des autres agrégés incluant les 3 heures de forfait AS ; amendement déposé par le SNEP-FSU lors du CTM du 27 mars 2014. Il revendique également la reconnaissance de la pénibilité spécifique du métier et sa prise en compte, notamment dans les fins de carrière.

Revalorisation de nos métiers

Une exigence permanente du SNEP-FSU
Des constats qui dévalorisent nos métiers et nuisent à son attractivité :

- * dégradation constante de notre pouvoir d'achat depuis 1983
- * gel de la valeur du point d'indice depuis 2010
- * aujourd'hui la rémunération d'entrée dans le métier est équivalente à 1,2 fois le SMIC contre 2,2 en 1983

Dans le même temps les exigences de qualification ont été tirées vers le haut et la charge de travail n'a cessé d'augmenter. Il y a nécessité de peser collectivement, avec la FSU pour inverser la tendance.

Le décret du 20 août 2014

Ce qu'a réussi à obtenir le SNEP avec la FSU lors des négociations sur le décret métier

- * Le maintien de la définition des ORS par des maxima de service hebdomadaire liés à l'acte d'enseignement,
- * le maintien de la coordination EPS et sa stabilisation par un décret, ce qui n'était pas le cas dans le projet initial où elle était englobée avec les autres coordinations disciplinaires, facultatives et laissées à l'initiative des établissements,
- * la création d'une indemnité pour 6h d'enseignement en première et terminale des voies générale, technologique, professionnelle et en CAP,
- * la référence par un décret à la coordination de district UNSS (absente de tout texte réglementaire jusqu'à maintenant),
- * l'abaissement du seuil de 10h à 6h pour la mise en place d'une indemnité pour enseignement face à effectifs lourds.

Les installations sportives

Des revendications fortes et exigeantes

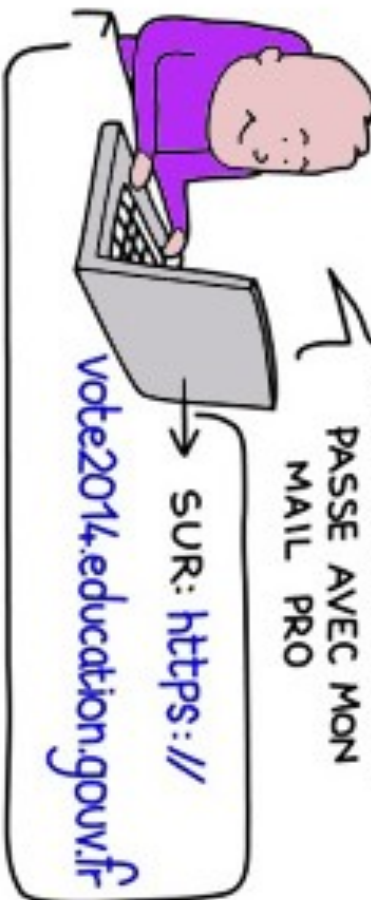
Depuis 2001 le SNEP-FSU a édité 5 ouvrages complets sur les équipements nécessaires à l'EPS et au sport scolaire.

Le Ministère de l'EN a publié un guide équipements dans lequel les référentiels du SNEP-FSU sont cités. Quel autre syndicat se préoccupe autant de cette question ?

VOTE EN LIGNE mode d'emploi

1 CREATION


JE CREE MON MOT DE PASSE AVEC MON MAIL PRO



SUR: [https://
vote2014.education.gouv.fr](https://vote2014.education.gouv.fr)

2 VALIDATION

SUR MA MESSAGERIE PRO JE REÇOIS UN MAIL AVEC UN LIEN POUR VALIDER.



POUR ACCÉDER À VOTRE MESSAGERIE [https:// webmel.ac-academie.fr](https://webmel.ac-academie.fr)

IDENTIFIANT

MOT DE PASSE

INITIALE PRENOM + NOM

VOTRE NUMEN

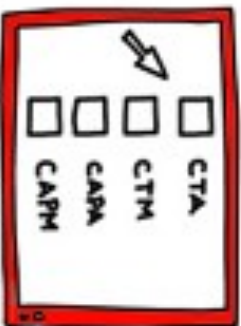
3

JE ME CONNECTE À L'ESPACE ELECTEUR SUR



[https://
vote2014.education.gouv.fr](https://vote2014.education.gouv.fr)

5 J'ACCÈDE AUX SCRUTINS QUI ME CONCERNENT



JE SÉLECTIONNE UN SCRUTIN

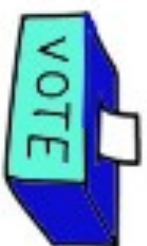
7

JE VALIDE ET J'IMPRIME LA PREUVE DE MON VOTE



4

J'ACCÈDE À L'ESPACE DE VOTE AVEC MON MOT DE PASSE ET L'IDENTIFIANT DISTRIBUÉS DANS MON ÉTABLISSEMENT



6



COMMISSIONS PARITAIRES

8

JE RECOMMENCE ETAPES 5 - - - - -> 7 POUR CHAQUE SCRUTIN

SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

A FAIRE EN URGENCE POUR POUVOIR VOTER...

Créer son compte électeur

- ✦ Être inscrit sur la liste électorale (affichée dans les établissements scolaires)
- ✦ Avoir une adresse mèl : ac-reunion.fr fonctionnelle.
- ✦ Ouvrir son espace électeur pour créer son mot de passe. Attention en cas de difficulté, nous prévenir en urgence.
- ✦ Recevoir son identifiant sous enveloppe via son établissement.
- ✦ Voter entre le 27 novembre et le 4 décembre (ne pas attendre le dernier jour).
- ✦ En cas de problème : <http://www.snepfsu.net/electionpro/index.php>.
Stagiaire ou titulaire QUELS VOTES ? tableau avec les sigles.
En CAP, seuls les titulaires ont droit de voter car les stagiaires ne sont pas encore titulaires du corps. Par contre exerçant dans l'éducation nationale ils peuvent élire leurs représentants aux comités techniques.

...ET NE PAS OUBLIER DE SE SYNDIQUER!

Le passage au vote électronique a eu comme conséquence de faire baisser considérablement le taux de participation aux élections professionnelles. Pourtant comme tu as pu le constater dans les bulletins du SNEP FSU que tu as reçus et dans celui-ci, la présence des syndicats est très importante dans les CT et les CAP. La représentativité de la profession se mesure certes, au pourcentage de votants et au nombre de voix obtenues aux élections professionnelles, **MAIS le poids des syndiqués est indispensable dans le cadre des négociations** en amont des décisions.

Le SNEP-FSU syndique plus de 25% de la profession (35% à la Réunion) quand le taux de syndicalisation est à peine de 8% en France.

Pour participer aux évolutions du métier, pour ne pas juste regarder le match se jouer, syndique toi !

POUR LES STAGIAIRES

Deux votes sont à effectuer: pour le **Comité Technique Ministériel (CTM)** et le **Comité Technique Académique (CTA)**. Ce sont des instances qui sont consultées sur tout ce qui touche à la structure Education Nationale

Pour le CTM: sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, ainsi qu'à l'élaboration des règles statutaires et indemnitaires, à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences : par exemple la dotation en postes par académie ou encore les modifications de décret touchant le métier .

Pour le CTA: il traite d'une part, du fonctionnement des établissements du second degré (lycées et LP et parfois collèges), de la carte des formations, de la gestion prévisionnelle des effectifs premiers et seconds degrés, des emplois enseignants et non enseignants (personnels de labo, agents administratifs, assistants d'éducation...), et d'autre part du plan de formation professionnelle.

Pourquoi voter FSU : le résultat du vote pour les Comités Techniques conditionne le nombre de sièges des organisations syndicales. La FSU a des représentants dans chaque corps concerné. Tout au long de l'année, d'instance en instance, la FSU et les élus du SNEP se battent pour améliorer les conditions de travail des collègues.

POUR LES CONTRACTUELS

Trois votes sont à effectuer: pour les **CTM, CTA** et pour la **Commission Consultative Paritaire Académique (CCPA)** qui a pour objet la gestion administrative des personnels non titulaires enseignants.

Pourquoi voter FSU : la fédération défend le droit des personnels précaires dans toutes ses instances et se bat pour la création de concours d'accès par la voie professionnelle. L'obtention du CAPEPS réservé mis en place en 2011 est un exemple, même s'il reste insuffisant à notre sens, du rôle joué par le SNEP et la FSU dans la lutte pour la résorption de la précarité.

SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

AVANCEMENT D'ECHELON

La CAPA des professeurs d'EPS et des CE EPS d'avancement d'échelon se tiendra le lundi 15 décembre à 9h. Pour rappel, vous pouvez consulter les barres 2013/2014 sur le site du SNEP Réunion.

Concernant les agrégés, la CAPN se tiendra les 18 et 19 février 2015. Le SNEP national vous tiendra informés des résultats de la commission.

Si vous pensez être promouvable, merci de nous renvoyer par mail/courrier la fiche syndicale de promotion à télécharger en cliquant sur l'image ci dessous.

Les résultats seront communiqués à l'issue de la commission.

INFOS CORPO

CONGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Les demandes de congé de formation professionnelle pour l'année scolaire 2015-2016 sont à faire avant le 12 décembre 2014. Fiches téléchargeables sur le site du SNEP Réunion

MUTATIONS INTER ACADEMIQUE

Le BO relatif au mouvement inter académique est sortie le 13 novembre. Nous invitons les collègues demandeurs de mutations à envoyer un double de leur dossier au local (adresse en première page) pour la vérification des vœux et barèmes qui aura lieu lors du Groupe de Travail Académique le 29 janvier.

STAGE ENTREE DANS LE METIER

Carton plein pour le SNEP!

26 stagiaires sur 27 ont participé au stage spécial « entrée dans le métier » qui s'est déroulé ce jour, jeudi 13 novembre dans les locaux du SNEP. Au cours de cette journée ont été abordés différents thèmes relatifs à la titularisation, le métier, les statuts, le rôle des élections professionnelles et les mutations.

Ce stage d'information et de formation a permis d'éclairer nos jeunes collègues sur la position du SNEP et de la FSU concernant les enjeux actuels: décret métier, refonte des programmes et création de postes.

D'autres rendez vous sont d'ores et déjà programmés au cours de cette année scolaire que nous ne manquerons pas de vous relayer.



SNEP INFO REUNION- SNEP INFO REUNION-

SOIREE BEACH VOLLEY

Une soixantaine de collègues se sont donnés rendez vous à l'appel du SNEP dans la soirée du 12 septembre pour partager un moment de convivialité et de rencontre autour d'un tournoi de beach volley.

C'est une grande satisfaction pour le SNEP Réunion de renouer avec une tradition festive qui s'était un peu perdue depuis quelques années et que nous ne manquerons pas de renouveler au plus tôt.

Un grand merci à Laurent Tomietto pour l'organisation impeccable du tournoi et à Jean Marie Colin pour les photos que vous pouvez découvrir ci dessous



Elections Professionnelles

CAPA Professeurs d'EPS et CE d'EPS



Un métier
Un statut

Unitaire

Solidaire

Efficace

Projets ambitieux
Pour les élèves
Pour le métier
Pour l'E.P.S.
Pour le sport scolaire

Se faire
entendre

Avec le SNEP et la FSU,
une profession rassemblée et engagée
Ça change tout !

*La règle de conduite des élu-e-s
du S.N.E.P.
est la défense de chacun-e pour
l'intérêt
de toutes et tous, en toute
transparence.*

*Le S.N.E.P., Syndicat Fédéral
de transformation sociale
A la pointe dans l'action
défend les services publics,
pour une société progressiste
et égalitaire*

Vos commissaires paritaires :

- Vous accompagnent individuellement pour faire valoir vos droits
- Se rendent disponibles pour répondre à vos préoccupations
- Grâce à leurs compétences construites, vous conseillent dans de nombreux domaines : mutations, révision de note administrative, comités médicaux.
- Rendent compte régulièrement du travail effectué sur le site et dans les bulletins académiques,
- Sont force de propositions pour l'amélioration du mouvement intra.

Le S.N.E.P. :

- A gagné seul le statut particulier des professeur-e-s d'E.P.S. et le forfait U.N.S.S. de 3h dans le service.
- Porte les valeurs de solidarités
- Agit, avec vous, pour la défense de l'E.P.S., du sport scolaire.
- Est porteur d'un projet ambitieux de réécriture des programmes en phase avec le terrain
- Sollicite les élu-e-s pour faire évoluer la politique de construction d'installations sportives, améliorer l'existant ainsi que nos conditions de travail



Pour des propositions ambitieuses pour l'EPS, l'École, le métier et ses personnels, les votes qui compteront vraiment, ce sont les votes pour le SNEP et pour la FSU

Le SNEP c'est vous,

Votez SNEP et FSU !

IDENTITE sexe F M date de naissance / / 19

**ETABLISSEMENT D'AFFECTATION
ou ZONE DE REMPLACEMENT**

| |
|---------------------------|
| nom |
| nom de JF |
| prénom |
| ADRESSE auxiliaire |
| voie |
| complément d'adresse |
| code postal et localité |
| @dresse mèl |
| fixe : ☎ |
| mobile : 0 |

| |
|--|
| code établissement |
| nom |
| voie |
| code postal et localité |
| SITUATION ADMINISTRATIVE |
| <input type="checkbox"/> ECHELON ou Groupe pour les retraités <input type="checkbox"/> TZR <input type="checkbox"/> POSTE <input type="checkbox"/> FIXE <input type="checkbox"/> CONGES Par. - Form. - Autre <input type="checkbox"/> DISPO <input type="checkbox"/> SIT. PARTICULIERE <input type="checkbox"/> CPA : 50% 70% 80% <input type="checkbox"/> PROF de SP. STAGIAIRE <input type="checkbox"/> PROF STAGIAIRE <input type="checkbox"/> AGREGE STAGIAIRE <input type="checkbox"/> TPS Partiel : heures ou % |

ENVOI du BULLETIN

- adresse personnelle adresse établissement
 Je ne souhaite pas recevoir le bulletin syndical en version papier, mais être averti de sa parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour le télécharger sur le site du SNEP.
 Je ne souhaite pas recevoir les hors série "Contre Pied" en version papier, mais être averti de leur parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour les télécharger sur le site du SNEP.

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au : SNEP - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS

 date
signature

COTISATIONS SNEP DOM 2014-2015

| Catég/Echelon | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 / A1 | 7 / A2 | 8 / A3 | 9 | 10 | 11 |
|--------------------------------|-----------------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|-------|-------|-------|
| Prof : EPS - Sport & Agri- ENS | Stag CAPEPS ext | 178 € | 187 € | 198 € | 203 € | 216 € | 231 € | 247 € | 267 € | 286 € | |
| Prof : Hors Classe | | 216 € | 244 € | 261 € | 280 € | 303 € | 322 € | 341 € | | | |
| Bi-admissible | | | 183 € | 193 € | 204 € | 218 € | 230 € | 247 € | 267 € | 287 € | 300 € |
| Agrégé - CTPS | Stag AGREG ext | 208 € | 226 € | 242 € | 259 € | 277 € | 298 € | 320 € | 341 € | 358 € | |
| Agrégé Hors Classe | | 286 € | 303 € | 320 € | 341 € | 358 € | 384 € | 399 € | 420 € | | |
| AE-CE-PEGC | | 148 € | 157 € | 164 € | 172 € | 181 € | 189 € | 199 € | 209 € | 222 € | 235 € |
| CE-PEGC Hors Classe | | | 222 € | 235 € | 267 € | 286 € | | | | | |
| CE-PEGC Classe Ex. | | 267 € | 289 € | 303 € | 322 € | 341 € | | | | | |
| MA et CDI | | 131 € | 142 € | 146 € | 156 € | 166 € | 176 € | 189 € | | | |

AUTRES SITUATIONS

- Prof EPS stagiaires - Prof de Sport stagiaires à l'externe : **130€**
- Agrégés stagiaires sur premier poste : **140€**
- Vacataire **42 €** - Contractuel **42 €**
- Congé formation : **100€** - Congé parental - Disponibilité : **42€**
- Tps partiels : selon échelon et quotité de service
- Stagiaires non reclassés : selon echelon de la catégorie d'origine
- CPA nouvelle formule : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)

ABONNEMENT BULLETIN 60 euros

- Non titulaire non réemployé **30€**
- Etudiant (fournir un justificatif) **30€**

CATEGORIE PROFESSIONNELLE

| | | | |
|-----------------------|---------------------------|----------------|-------------------------|
| PROF EPS | PROF Hors Cl. | Prof Stagiaire | |
| AGREGE | AGR Hors Cl. | BI-ADMISSIBLE | AGR Stagiaire |
| CE | CE Hors Cl. | CE Classe Ex. | |
| PROF de Sport | PROF de Sport Hors Classe | CTPS | PROF de Sport Stagiaire |
| PCEA Agri | | | |
| CONTRACTUEL STAGIAIRE | CONTRACTUEL | MA - CDI | VACATAIRE |
| RETRAITE | | | |

Retraités et Contrats Locaux HDF

| Montant du traitement ou de la pension mensuelle | Groupe | Cotisation |
|--|--------|------------|
| | | |
| Inférieur à 1000€ | 1 | 47 € |
| entre 1001€ et 1300€ | 2 | 64 € |
| entre 1301€ et 1550€ | 3 | 79 € |
| entre 1551€ et 1800€ | 4 | 90 € |
| entre 1801€ et 2050€ | 5 | 99 € |
| entre 2051€ et 2300€ | 6 | 113 € |
| entre 2301€ et 2500€ | 7 | 129 € |
| entre 2501€ et 2700€ | 8 | 143 € |
| entre 2701€ et 2900€ | 9 | 155 € |
| supérieur à 2900€ | 10 | 163 € |

JE CHOISIS DE PAYER MA COTISATION

Par chèque(s) en une ou plusieurs fois à l'ordre du SNEP

Nombre de chèques (maximum 5):

Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois. Remplissez le mandat ci-dessous

Nombre de prélèvements (maximum 5):

1er mois de prélèvement

Les prélèvements se font le 5 de chaque mois jusqu'au 5 juin

ATTENTION LE PRELEVEMENT EST RECONDUIT AUTOMATIQUEMENT CHAQUE ANNEE. VOUS DEVEZ NOUS INFORMER DE CHANGEMENTS EVENTUELS
PRELEVEMENT MANDAT

* En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SNEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP



Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

* Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Pour le compte du
**SNEP
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS**
Ref : Cotisation SNEP

| | |
|-----------|------|
| à : | le : |
| Signature | |

 Paiement : Recurrent

MERCI DE JOINDRE UN RIB

NE RIEN INSCRIRE CI-DESSOUS

Sans le SNEP,

où en seraient l'EPS
et la profession ?

rejoignez le SNEP